



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

emplois réservés

Question écrite n° 91837

Texte de la question

Mme Nadine Morano attire l'attention de M. le ministre délégué aux collectivités territoriales sur l'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique territoriale. Depuis la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987, tout employeur de vingt salariés et plus, dans un même établissement, est tenu de recruter 6 % de travailleurs handicapés. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui préciser le taux d'emploi de personnes handicapées au sein de l'administration du conseil régional de Lorraine.

Données clés

Auteur : [Mme Nadine Morano](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91837

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 2006, page 3793